



Mrs: J. Masson, P. Rolland

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Preteux, S. Soetaert, A. Le Gall, A. Laumonier-Mairesse, M. Bernasconi

Syndic : P. Petitgas et J.E. Maury

Mairie des Clayes sous bois : J.J. Le Coq (adjoint sécurité)

◇ M. Pierre PETITGAS était accompagné de M. Jean-Edouard MAURY. Ce dernier, nous a annoncé qu'à compter du 15 novembre 2021, l'agence Foncia-Geniez devient FONCIA-MANSART. Cette nouvelle appellation n'a aucune incidence pour la résidence.

◇ M. Jean-Jacques LE COQ nous a informé que depuis juillet 2021, la mairie des Clayes-sous-bois pilote le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » sur l'ensemble de la commune. La commune est divisée en 8 secteurs. La résidence est située dans le secteur « les Musiciens ». Chaque secteur est animé par un référent, interlocuteur privilégié de la Mairie et des forces de l'ordre.

L'objectif principal de ce dispositif est : la surveillance de voisinage. Elle désigne l'action d'un ensemble de personnes d'un même secteur, qui s'associent dans le but de prévenir la délinquance et les cambriolages. Il s'agit d'être attentif à des faits inhabituels.

ATTENTION : Ce dispositif ne se substitue pas à l'appel direct à la police nationale (le 17) en cas de problème.

Le système est gratuit et accessible à tous.

Une seule condition, s'inscrire sur le site Voisins Vigilants et solidaires (www.voisinsvigilants.org)

Les voisins vigilants et Solidaires veillent ensemble sur leur quartier, et aussi les uns sur les autres et se retrouvent autour de valeurs : partage, entraide, convivialité afin de créer des liens de voisinage.

◇ **Vie de la résidence :**

Ascenseurs : changement de prestataires.

Deux devis sont étudiés : OTIS et KONE.

Ces deux ascensoristes nous proposent des prestations identiques.

Pour information, le prix annuel pour les 24 appareils avec abonnement GSM, (kit GSM fournitures et pose offerts) est :

OTIS : 31 800 €

KONE : 31 944 €

Après concertation et vote, la société OTIS est retenue pour un contrat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Votes pour OTIS : S. Soetaert, A. Laumonier-Mairesse, A. Raposo, A. Preteux et J. Masson.

Abstention : P. Rolland et A. Le Gall

M. Bernasconi a voté pour KONE.

Otis s'est engagé à rétablir, dans la 1^{ère} quinzaine de janvier 2022, la téléphonie dans les 4 ascenseurs qui en sont démunis.

Renouvellement des câbles électriques par ENEDIS (ERDF).

Ces travaux sont prévus début février 2022.

Chauffage.

La mise en route de la saison de chauffe s'est bien passée.

La CIEC doit commencer l'équilibrage des panneaux de sol dans la 2^{ème} quinzaine de novembre. Il sera supervisé par la société Energie et Services.

Bonne nouvelle, le montant de l'intéressement de la saison de chauffe 2020-2021 s'élève à **35 979,55 €**

La consommation du gaz a diminué depuis la rénovation de la résidence.

Malheureusement, le prix du gaz va augmenter en 2022. Ce fait est indépendant de notre volonté.

Sécurité de la résidence.

Une société a transmis au syndic un devis « partiel » de proposition d'installation de barrières pour fermer la résidence. Nous n'avons pas à ce jour assez d'éléments à vous communiquer. Sachez que nous étudions toutes les possibilités pour permettre à la résidence une sécurité optimale.

Nous envisageons également d'étudier, les zones qui sont, la nuit, complètement obscures pour peut-être installer des lampadaires.

Eclairer correctement la résidence serait un premier pas pour dissuader d'éventuels larcins.

Lorsque nous aurons toutes les informations concernant ce point important, un dossier sera mis à votre disposition à la loge afin de permettre à chacun de poser des questions avant l'Assemblée Générale 2022.

Défibrillateur cardiaque.

Le syndic a reçu un devis comprenant la mise en place et l'entretien d'un défibrillateur.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022.

Espaces verts

Mardi 16 novembre 2021 : plantation d'un Cédrus

Avant le 15 décembre 2021, la souche du Salix doit être enlevée.

L'élagage des arbres est prévu le 19 janvier 2022.

Concernant le désherbage, l'essai effectué sans produit chimique n'a pas été concluant. Nous sommes en attente d'une autre solution.

Par ailleurs, concernant la replantation des bosquets enlevés lors de la rénovation, Réanova n'accepte pas de prendre en charge les devis proposés par REIS.

Le conseil syndical demande au syndic de se renseigner auprès de notre avocat afin d'envisager éventuellement un recours en justice pour obtenir le paiement de ces devis

Pour mémoire, un montant compensatoire a été versé par SPEBI pour rétablir les espaces verts endommagés par le chantier. Ce montant ne couvre pas la totalité de la remise en état des plantations notamment les bosquets qui étaient plantés au pied des immeubles.

Levées des réserves.

Les réserves de la société GECOP n'ont pas encore été levées. Par ailleurs, Il reste encore 1 ou 2 réserves à traiter par Groflex.

Assurance dommages ouvrage.

Le 24 novembre 2021, ASSURIMO vient inspecter les travaux qui ont été réalisés dans la résidence et visiter des appartements.

A l'issue de cette visite, nous saurons si ASSURIMO accepte de nous assurer.

◇ **vivre ensemble :**

Rappel :

- Chaque appartement bénéficie d'un parking extérieur numéroté. Plusieurs résidents possèdent au moins 2 voitures ce qui entraîne inévitablement un problème de places de stationnement dans la résidence. Nous avons remarqué que plusieurs personnes n'utilisaient pas leur parking pour diverses raisons, et préféreraient se garer sur les emplacements non numérotés notamment le long des haies.

Afin de permettre à un maximum de résidents de se garer correctement dans la résidence, nous vous demandons de respecter votre emplacement privé, cela évitera les stationnements abusifs (double file, dans les tournants...).

Par ailleurs, respectez, pour la sécurité de tous, **la limitation de vitesse à 20 km/h dans la résidence.**

- Des sacs poubelles sont encore déposés par terre, soit à l'entrée du local des containers soit à côté des containers. Ce constat reflète un réel manque de respect pour les résidents de l'immeuble et les personnes en charge du ménage. Par ailleurs, ces nuisances entraînent de réels problèmes d'insalubrité. Chacun est responsable de la propreté de la résidence.

Les masques doivent être déposés dans les poubelles et non jetés par terre. Les crottes de chien doivent être ramassées.

Concernant les encombrants, chaque premier mercredi du mois, les encombrants sont ramassés par SQY. Ils sont sortis la veille, à nos frais par DAG (la société de ménage).

Nous vous demandons de programmer dans la mesure du possible, le dépôt de vos encombrants pour que le jour J tout puisse être sorti. Des personnes déposent souvent leurs affaires le lendemain du ramassage !

TOUT n'est pas considéré comme encombrants. Sont considérés comme « encombrants » les grosses pièces qui ne peuvent pas être jetées dans les containers. Les huiles de vidange, les pneumatiques, les gravois doivent être déposés en décharge. Nous vous rappelons que les électroménagers doivent être repris par le fournisseur (vous payez une taxe lors de l'achat de votre produit).

Les cartons doivent être pliés et mis dans les containers jaunes, inutile de les laisser par terre dans l'espace encombrants.

Un peu de bon sens évitera un amoncellement de « trucs à jeter » jonchant le sol en attente du prochain ramassage !

Le bien **vivre ensemble** repose sur le respect mutuel, la cohabitation harmonieuse entre individus ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Enfin, soyez vigilants, la période des calendriers arrive, n'ouvrez pas la porte d'entrée de l'immeuble à n'importe qui.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*